



Le Maire d'AUSSAC-VADALLE

A

Maître DANTON-FERRANT Valérie

Références:

Commune de : AUSSAC-VADALLE
Lieu-dit : Aussac
Section : A
Parcelle (s) : 290

Maître,

En réponse à votre demande du 26 mai dernier, je vous informe qu'il n'existe pas à ce jour un droit de préemption urbain sur la parcelle référencée ci-dessus.

Je vous informe que cette parcelle se situe en zone N (zone où les constructions ne sont pas admises).

Je vous prie d'agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

A AUSSAC-VADALLE,
le 02 juin 2016

Le Maire,
Gérard LIOT



Mairie 61, rue de la République 16560 Aussac-Vadalle

Tél : 05 45 20 61 60 /Télécopie: 09 72 31 00 94

Courriel : mairie@aussac-vadalle.fr

Internet : www.aussac-vadalle.fr